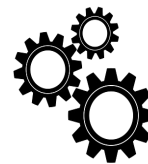




PAYS DE LA LOIRE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



mode **RÉGION** d'emploi



Depuis la loi du 2 mars 1982, la Région est instituée comme collectivité territoriale et elle est avec la commune, l'intercommunalité et le département, l'un des quatre niveaux de l'administration locale française. Chacune de ces collectivités territoriales dispose de pouvoirs propres et il n'existe aucune hiérarchie entre elles même si la Région est devenue, par la loi, **chefe de file dans plusieurs domaines**, c'est-à-dire que c'est elle qui coordonne l'action des autres collectivités locales.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a élargi ses attributions dans le domaine sanitaire, dans le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, dans le soutien à la politique de la Ville et à la rénovation urbaine, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes.

La réforme de la formation professionnelle de 2018 a transféré la compétence apprentissage que détenaient les Régions aux branches professionnelles. La Région vient en complément de celles-ci pour le financement du fonctionnement des CFA, des investissements et équipements et ce, pour assurer que l'équilibre territorial soit bien respecté.

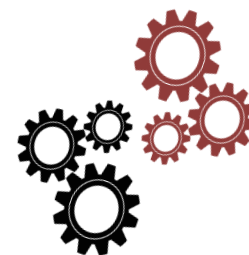
Voici les domaines de compétences de la Région sur lesquels elle agit seule ou avec d'autres (collectivités locales, Etat, Europe, banques, etc...).

| | | | |
|--|---|--|--|
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ORIENTATION FORMATION PROFESSIONNELLE EMPLOI | ENERGIE ET ENVIRONNEMENT | EDUCATION LYCÉES |
| RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | TRANSPORTS MOBILITÉS DURABLES | INTERNATIONAL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | GESTION DES FONDS EUROPÉENS |
| | | | CULTURE SPORT PATRIMOINE VIE ASSOCIATIVE |

Que l'on soit **salarié, demandeur d'emploi, jeune lycéen, étudiant** ou tout simplement **habitant des Pays de la Loire**, nous sommes tous impactés par l'action de la Région.

Par exemple, cette action régionale permet d'aider des entreprises en difficultés ou des entreprises qui souhaitent se développer :

Votre entreprise en a peut être bénéficié

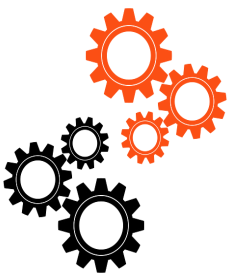


Cette action permet également à des salariés, des jeunes et des demandeurs d'emploi de bénéficier de la formation professionnelle :

+ de 35 000 personnes en moyenne sur les 3 dernières années en ont bénéficié dont 86% de demandeurs d'emploi : vous en faites peut-être partie.

L'UNION RÉGIONALE CFDT souhaite vous présenter ce que fait le **CONSEIL RÉGIONAL** pour rendre plus lisible son rôle pour améliorer le quotidien des ligériens.

Nous avons ciblé 7 domaines de compétences de la Région...



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

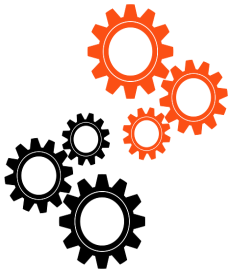
Les entreprises régionales, quel que soit leur secteur d'activité, ont des besoins. Des besoins que la Région traduit par des dispositifs d'aide adaptés à la situation des entreprises. Ces dispositifs concernent :

- *L'aide au financement et la facilitation à son accès,*
- *L'accompagnement personnalisé des entreprises dans le cadre*

d'un programme appelé « le Contrat de Croissance Entreprise

- *L'innovation,*
- *Le soutien à l'internationalisation des entreprises pour élargir leurs marchés,*
- *La création de dynamiques collectives pour entreprendre à plusieurs.*

Pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale et soutenir les secteurs et entreprises en difficultés, la Région a mis en place un plan de soutien et un plan de relance.

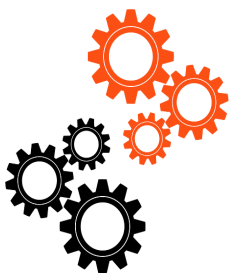


LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La recherche conditionne les emplois de demain. C'est un domaine important pour développer l'emploi, maintenir et développer le dynamisme économique et démographique. La Région intervient sur les domaines suivants :

- *Améliorer l'environnement de travail et faciliter l'installation aux chercheurs,*
- *Favoriser les rapprochements entre les universités, les laboratoires et les entreprises,*

- *Renforcer l'ouverture à l'international pour les étudiants,*
- *Développer la culture scientifique et technique,*
- *Encourager l'accès à l'enseignement supérieur.*



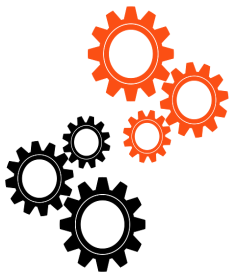
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est indispensable, notamment pour accéder à une qualification et sécuriser l'emploi durablement. La Région a trois principaux objectifs dans ce domaine : proposer une qualification aux demandeurs d'emploi, sécuriser les parcours professionnels des salariés et adapter l'offre de formation aux mutations de l'économie. Le rôle de la Région est le suivant :

- *Définir les besoins, organiser et financer les actions de formation,*
- *Rémunérer les demandeurs d'emplois non indemnisés par Pôle Emploi,*
- *Prendre en charge l'hébergement et la restauration des stagiaires si le lieu de formation est éloigné de leur domicile,*
- *Accompagner les demandeurs d'emplois et les salariés dans*

l'acquisition des compétences clés,

- *Cofinancer avec l'Etat et les Opérateurs de Compétences (OPCO), les formations qualifiantes ou certifiantes dans le cadre du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC),*
- *Dans le cadre de son plan de relance, la Région a mis en place des dispositifs pour permettre aux salariés de bénéficier de formation.*



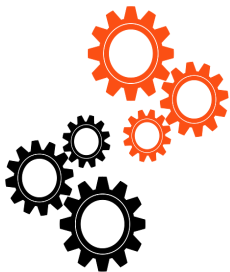
LES LYCÉES

L'action de la Région, en finançant les lycées, améliore les conditions des lycéens en utilisant les outils les plus innovants, notamment numériques. Le financement de la Région porte sur :

- *La construction et la rénovation des lycées,*
- *L'équipement des lycées en matériel, mobiliers,*
- *Le fonctionnement des lycées (accueil, restauration, hébergement, entretien, ...),*
- *Les aides pour réduire les inégalités (gratuité*

des manuels scolaires, l'aide au 1^{er} équipement professionnel, l'attribution d'un ordinateur portable, etc.),

- *La mise en œuvre d'une offre diversifiée d'actions éducatives,*
- *L'hébergement.*

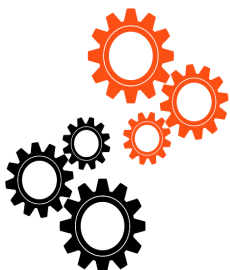


LES TRANSPORTS

La Région est l'autorité organisatrice des transports collectifs sur son territoire, et est désormais cheffe de file de l'intermodalité en Pays de la Loire (train, autocar, bateau, vélo). Son action porte :

- *Sur l'organisation des transports en commun hors agglomération au travers des trains et cars régionaux, des cars interurbains, des cars scolaires, le transport à la demande et la liaison maritime avec l'île d'Yeu.*
- *Sur l'amélioration des dessertes existantes, par un soutien à la modernisation et à la sécurisation des lignes ferroviaires, par un soutien à l'aménagement des gares.*

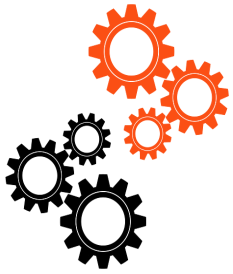
- *Sur l'achat de nouveaux matériels pour avoir des trains plus performants, plus rapides et plus confortables,*
- *Sur les tarifs pour faciliter l'accès de tous aux transports collectifs en créant des tarifs adaptés à tous les besoins et à toutes les bourses,*
- *Sur l'information des usagers concernant les horaires et les parcours.*



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil Régional a pour mission de préparer un développement équilibré et solidaire de son territoire. Il accompagne les territoires avec des outils comme le contrat régional de territoire, le Pacte de la ruralité, le contrat de développement métropolitain. Ces contrats permettent de soutenir les initiatives locales et la capacité d'agir des élus locaux pour :

- *Financer un projet d'aménagement ou d'équipement,*
- *Financer un projet public de développement économique de commerce et d'artisanat,*
- *Financer un projet de santé.*



LA CULTURE

Dans le domaine de la culture, la politique du Conseil Régional partagée avec de nombreux partenaires publics et associatifs vise à faciliter la rencontre entre publics, artistes et œuvres, à encourager la création, la diversité et le métissage culturel et ce, sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de cofinancements multi partenariaux, le Conseil Régional finance les gros équipements culturels comme les petits festivals. Il intervient directement au titre de sa compétence d'inventaire du patrimoine culturel.

Le Conseil Régional intervient également pour :

- *Le cinéma et l'audiovisuel avec un soutien à la production, à la diffusion,*
- *Le livre et la lecture avec un soutien à l'ensemble de la chaîne du livre, aux manifestations et aux ateliers de lecture et d'écriture,*
- *Les arts visuels avec un soutien aux acteurs et projets et pour accompagner les artistes installés en Pays de la Loire.*

L'UNION RÉGIONALE CFDT ET SES LIENS AVEC LA RÉGION

Dans son action, l'Union Régionale CFDT est amenée à rencontrer les élus et les « techniciens » du Conseil Régional.

Dans le cadre du soutien aux structures syndicales, il nous arrive fréquemment d'alerter et de rencontrer la Région avec nos élus d'entreprises et les représentants des champs professionnels concernés sur des problèmes d'emplois, de difficultés d'entreprises, de demandes de soutien aux entreprises, ...

De même, dans le cadre du dialogue social territorial comme par exemple au Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER), au Comité Régional Emploi Formation et Orientation Professionnelle (CREFOP), dans ou hors des instances, nous travaillons avec la

Région et d'autres institutions, notamment l'Etat, sur des dossiers qui entrent dans les compétences de la Région.

La Région est le niveau pertinent pour notre action syndicale interprofessionnelle régionale. De part les compétences du Conseil Régional et notre champ d'action interprofessionnel, nous sommes amenés régulièrement à faire des propositions. Certaines d'entre elles ont été retenues par le Conseil Régional.

LES 20 ET 27 JUIN 2021, vous serez appelés à voter pour **ÉLIRE LES CONSEILLERS RÉGIONAUX**.

Comme vous pouvez le voir, de part les nombreuses compétences dont dispose la Région, c'est sans doute la **COLLECTIVITÉ TERRITORIALE** dont les actions impactent le plus concrètement **NOTRE QUOTIDIEN**.

PARTICIPEZ À CETTE ÉLECTION !